

ASSOCIATIONS



CONDITIONS ET TARIFS

EN VIGUEUR
AU 1^{ER} JANVIER 2020

Banque Kolb



ÉDITO

Vous trouverez dans cette brochure les principaux tarifs des produits et services proposés par notre établissement.

Ces tarifs ne sont pas exhaustifs et peuvent être modifiés à tout moment.

Ils sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ces tarifs sont disponibles en agence. Vous pouvez également les consulter sur notre site internet : www.banque-kolb.fr.

Les tarifs libellés « Euros » (En Euro) ne sont pas soumis à la TVA.

Un guide des conditions d'exécution des opérations de paiement vous précisant les heures limites de transmission de vos ordres est à votre disposition en agence et sur le site Internet : www.banque-kolb.fr.

Pour toute précision ou question sur le fonctionnement de votre compte, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller.

SOMMAIRE

page

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
OUVERTURE, TRANSFERT, CLÔTURE	
RELEVÉS DE COMPTE	
FRAIS DE TENUE DE COMPTE	
OPÉRATIONS DIVERSES	
BANQUE À DISTANCE	4
LA BANQUE PAR INTERNET	
LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE	
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	5-6
LES ESPÈCES	
LES VIREMENTS	
LES PRÉLÈVEMENTS SEPA , PRÉLÈVEMENTS SEPA INTERENTREPRISES (Y COMPRIS LE TIP SEPA)	
LES CHÈQUES EN FRANCE	
DATES DE VALEUR	
OPÉRATIONS PAR CARTES	6
RÈGLEMENTS PAR CARTES	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	7
INCIDENTS DE PAIEMENT	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	8-9
ÉPARGNE BANCAIRE	
PLACEMENTS FINANCIERS	
ÉPARGNE SALARIALE	
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE	10
LOCATION DE COFFRE-FORT	
LES ASSURANCES	

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFERT, CLÔTURE		En Euro
• Ouverture d'un compte		GRATUIT
• Clôture de compte		GRATUIT
• Transfert de compte dans une autre agence du Groupe Crédit du Nord		GRATUIT
RELEVÉS DE COMPTE		En Euro
• Relevé de compte		
- Mensuel		GRATUIT
- Supplémentaire (décadaire, journalier)		2,20 + frais postaux ⁽¹⁾
• Relevé de compte en ligne (avec Internet Pro)		
- Mensuel		INCLUS
- Supplémentaire (décadaire, journalier)		2,20
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (arrêté trimestriel)		En Euro
• Intérêts débiteurs sur découvert		Consultez votre Conseiller
• Commission de mouvement		Exonération ⁽²⁾
• Frais de tenue de compte		6,00/ trimestre
• Frais de tenue de compte Syndicat de Copropriétaires		21,00/ trimestre
• Commission de découvert sur le plus fort découvert de chaque trimestre plafonnée aux intérêts débiteurs de la période		0,18 % minimum
• Compte inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) ⁽³⁾		30,00/an par compte
OPÉRATIONS DIVERSES		En Euro
• Frais de recherche de documents (y compris les photocopies de chèques)		54,00 TTC
• Cautions reçues par la Banque		54,00 par lettre

BANQUE À DISTANCE

LA BANQUE PAR INTERNET www.banque-kolb.fr et depuis nos applications mobile et tablette		En Euro
• Abonnement ⁽⁴⁾ à des services de banque à distance (Internet Pro) comprenant :		3,82 TTC/mois
- Consultation des comptes et des encours cartes bancaires		
- Détail des écritures		
- Dispositif V-P@ss pour la confirmation d'opérations bancaires sensibles		
- Tous types de virements (fonction virement SEPA individuel/collectif et virement instantané)		
LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE Étoile Direct Pro : 3450 <small>Service gratuit + prix appel</small> ⁽⁵⁾		En Euro
• Serveur vocal pour la consultation de vos comptes par téléphone 7j/7		
• Abonnement		GRATUIT

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

LES ESPÈCES		En Euro	
• Versement d'espèces		GRATUIT	
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (quelle que soit la Banque du Groupe Crédit du Nord)		GRATUIT	
LES VIREMENTS		En Euro	
Réception d'un virement SEPA ⁽⁶⁾			
• Virement SEPA - SCT ⁽⁶⁾ reçu		GRATUIT	
• Virement SEPA - SCT instantané ⁽⁷⁾ reçu		GRATUIT	
Emission d'un virement SEPA ⁽⁶⁾			
	Support papier	Internet	
		Saisie en ligne ⁽⁷⁾	Option transfert de fichiers
• Facturation par remise	23,00	GRATUIT	3,20
• Frais par virement SEPA occasionnel			
- Virement interne pour un même titulaire	GRATUIT	GRATUIT	
- Virement externe et/ou en faveur d'un tiers	8,00	0,21	
- Virement SCT instantané* (Disponible fin 2020)	Consultez votre Conseiller		
• Frais par virement SEPA permanent			
- Virement interne pour un même titulaire	GRATUIT	GRATUIT	
- Virement externe et/ou en faveur d'un tiers	1,60	1,60	
LES PRÉLÈVEMENTS SEPA, PRÉLÈVEMENTS SEPA INTERENTREPRISES (Y COMPRIS LE TIP SEPA)		En Euro	
Les remises de prélèvements SEPA ou prélèvements SEPA interentreprises (au crédit)			
	Support papier	Internet	
		Saisie en ligne	Option transfert de fichiers
• Facturation par remise	30,00	-	3,20
• Prélèvement SEPA ou prélèvement SEPA interentreprises	0,42	0,42	
• Demande de copie de mandat par la banque du débiteur (recherche de preuve) ⁽⁸⁾	30,00	30,00	
Paiement de prélèvements SEPA ou prélèvements SEPA interentreprises (au débit)			
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ou d'un mandat de prélèvement SEPA Interentreprises		GRATUIT ⁽⁹⁾	
• Opposition/contestation du paiement d'une opération		GRATUIT	
• Révocation de mandat		13,50 limité à une facturation par jour	
• Opposition à plusieurs opérations d'un même mandat		16,00	
LES CHÈQUES EN FRANCE		En Euro	
Remise de chèque(s)			
• Remise de chèque(s) en euros		GRATUIT	
• Frais d'envoi de bordereaux de remises de chèques		GRATUIT + frais postaux ⁽¹⁾	
Paiements par chèque			
• Paiement d'un chèque en euros		GRATUIT	
• Délivrance d'un chéquier euros au guichet		GRATUIT	
• Frais d'envoi de chéquier		5,90 + frais postaux ⁽¹⁰⁾	
• Frais d'opposition chéquier(s) ou chèque(s) par l'émetteur		16,00	
• Frais d'émission d'un chèque de banque		15,00	

(*) Le virement SEPA instantané est un virement SEPA disponible sans interruption 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et tous les jours de l'année. Le crédit du compte du bénéficiaire est effectué instantanément, avec réutilisation des fonds possible immédiatement.

DATES DE VALEUR

Les opérations sont comptabilisées valeur J⁽¹¹⁾ pour les versements d'espèces, retraits d'espèces aux guichets et aux DAB⁽¹²⁾, virements SEPA émis et reçus, remises de prélèvements SEPA, de prélèvements SEPA Interentreprises, frais d'opposition au paiement, frais de retour d'impayés d'un prélèvement SEPA ou d'un prélèvement SEPA Interentreprises.

• Remise de chèque en euros	J +1 ouvré
• Paiement d'un chèque en euros	J -1 ouvré, J = date de présentation
• Émission d'un chèque de banque	J -1 calendaire de l'établissement du chèque

OPÉRATIONS PAR CARTES

RÈGLEMENTS PAR CARTES

En Euro

Les cotisations cartes bancaires Business	
• Carte CB/Mastercard BusinessCard Essentielle ou carte CB/Visa Business ⁽¹³⁾	
- À débit immédiat	49,00/an
- À débit différé ⁽¹⁴⁾	57,00/an
• Cotisation carte CB/Visa Gold Business ⁽¹³⁾ ou carte CB/Mastercard BusinessCard Premium	
- À débit immédiat	135,00/an
- À débit différé ⁽¹⁴⁾	147,00/an
• Carte CB/Mastercard Businesscard Executive à débit immédiat ou à débit différé ⁽¹⁴⁾	250,00/an
• Carte CB/Mastercard Businesscard Solution	48,00/an ⁽¹⁵⁾
Les opérations cartes Business France et Zone Euro	
• Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹²⁾ d'une autre banque	GRATUIT
• Paiement par carte	GRATUIT
Opérations diverses	
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque pour utilisation abusive	18,00
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte	47,00
• Frais d'envoi de carte	5,80 + frais postaux ⁽¹⁰⁾
• Demande de code confidentiel	12,50
• Choix du code confidentiel	GRATUIT ⁽¹⁶⁾
• Facture carte bancaire contestée à tort	46,00
• Frais de recherche de justificatif sur facture carte	23,00
• Frais de refabrication et d'envoi d'une carte en urgence ^(*)	-
Les opérations cartes bancaires Business hors Zone Euro	
• Commissions sur les transactions par cartes bancaires hors Zone Euro	
- Paiement par carte	1,30 + 3,10% ⁽¹⁷⁾
- Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹²⁾ d'une autre banque	4,30 + 3,10% ⁽¹⁷⁾
- Frais par retrait au guichet d'une agence	6,40 + 3,10% ⁽¹⁷⁾

(*) Ce tarif comprend le coût remplacement de la carte en urgence à la demande du client ainsi que le coût de création d'un nouveau code et les frais d'envoi par porteur (Chronopost et/ou UPS).

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION		En Euro
<ul style="list-style-type: none"> Commission d'intervention en cas de dépassement du montant de la Facilité de Trésorerie Commerciale ou en cas de débit non autorisé 		9,80 par opération avec un plafond de 58,20/jour (6 écritures/jour et 45 écritures/mois)
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES		En Euro
<ul style="list-style-type: none"> Frais par saisie - attribution 		132,50
<ul style="list-style-type: none"> Frais par saisie administrative à tiers détenteur 		8,33 % du montant de la saisie administrative à tiers détenteur dans la limite d'un plafond de 83,33 €
<ul style="list-style-type: none"> Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 		
<ul style="list-style-type: none"> - courrier simple 		14,00
<ul style="list-style-type: none"> - courrier recommandé 		27,80
INCIDENTS DE PAIEMENT		En Euro
<ul style="list-style-type: none"> Les chèques 		
<ul style="list-style-type: none"> - forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision 		
<ul style="list-style-type: none"> • montant ≤ 50 EUR 		30,00
<ul style="list-style-type: none"> • montant > 50 EUR 		50,00
Ce forfait inclut les certificats de non paiement et leur dénonciation au greffe		
<ul style="list-style-type: none"> - paiement d'un chèque émis en infraction 		60,00
<ul style="list-style-type: none"> - frais de retour d'un chèque impayé (à la charge du bénéficiaire), sauf motif sans provision 		20,50 par chèque
<p>Attention : le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Cette interdiction vaut pour 5 ans. Elle entraîne l'inscription au Fichier National des Chèques Irréguliers et au Fichier Central des Chèques de la Banque de France, recensant les personnes physiques et morales frappées d'une interdiction d'émettre des chèques. La levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le Client.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Frais de rejet de prélèvements SEPA, de prélèvements SEPA Interentreprises ou de TIP SEPA pour motif défaut de provision 		égal au montant de l'ordre, maximum 20,00
<ul style="list-style-type: none"> Frais de rejet d'effets de commerce pour tout motif 		34,00

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE		En Euro	
• Livret A Associations ⁽¹⁸⁾		0,75 % nets	
• Compte Sur Livret Associations ⁽¹⁹⁾		0,25 %	
PLACEMENTS FINANCIERS		En Euro	
Les SICAV, FCP et OPCI			
Le détail et les conditions de vos SICAV, FCP et OPCI sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers, disponible dans nos agences ou sur le site "Notre offre de gestion financière".			
Les transactions Valeurs mobilières cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam			
	Actions, droits et bons	Internet	Agence
• Commission proportionnelle ⁽²⁰⁾ au montant total de l'ordre			
- jusqu'à 7 500 EUR		0,55 %	1,35 %
- entre 7 501 et 15 000 EUR		0,55 %	1,15 %
- entre 15 001 et 100 000 EUR		0,45 %	1,00 %
- au-delà de 100 000 EUR		0,30 %	0,65 %
À laquelle s'ajoute une commission fixe pour les actions		GRATUIT	9,00
• Commission minimale ⁽²⁰⁾ par ordre			
- pour les actions (fixe + proportionnelle)		8,50	15,00
- pour les droits et bons		8,50	8,00
• Ordre non exécuté ou annulé		GRATUIT	
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :			
	Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	8,50 0,85 %	22,50 2,25 %
	Ordre portant sur 100 actions au prix de 100 EUR, soit un total de 10 000 EUR	55,00 0,55 %	124,00 1,24 %
Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.			
• Obligations, fonds d'État indexés			
- Commission proportionnelle avec un minimum par ordre de		0,85 %	15,00
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :			
	Ordre portant sur des obligations pour un montant total de 1 000 EUR	15,00 1,50 %	
Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.			
- Ordre non exécuté ou annulé		GRATUIT	

• Frais additionnels : frais inhérents aux Taxes sur les Transactions Financières ⁽²¹⁾ en vigueur	Consultez votre Conseiller
La gestion des titres	
• Droits de garde sur compte non géré (calculés sur la valeur du portefeuille titres au 31/12 de l'année précédente)	
- Commission dégressive appliquée par tranche	
• jusqu'à 2 300 EUR	29,90 TTC
• de 2 301 à 38 000 EUR	0,30 % TTC
• de 38 001 à 152 000 EUR	0,21 % TTC
• au-delà de 152 000 EUR	0,12 % TTC
- À laquelle s'ajoute une commission fixe par ligne :	
• titres en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas	4,02 TTC
• titres en dépôt dans les autres pays	10,54 TTC
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :	
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas	93,20 0,93 %
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes en dépôt dans les autres pays que France, Belgique et Pays-Bas	158,40 1,58 %
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes dont 5 en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas et 5 en dépôt dans les autres pays	125,80 1,26 %
Attention, les coûts ci-dessus correspondent uniquement au service de conservation et d'administration d'instruments financiers et ne comprennent pas les coûts liés aux instruments financiers ou services d'investissement, autres services auxiliaires, frais additionnels ou commissions éventuelles, tels qu'indiqués dans le présent document	
• Actions de SICAV, parts de FCP et OPCI distribués par la Banque	GRATUIT
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :	
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé uniquement d'actions de SICAV, parts de FCP et OPCI distribuées par la Banque	GRATUIT 0,00 %
ÉPARGNE SALARIALE	
• Étoile PEI/ Étoile PERCOI	
Bénéficiez des avantages fiscaux de l'épargne salariale :	
- Pour vous constituer un patrimoine avec Étoile PEI, Plan Épargne Interentreprises	Consultez votre Conseiller
- Pour préparer votre retraite avec Étoile PERCOI, Plan Épargne pour la Retraite Collectif Interentreprises	
- Frais de mise en place (à l'ouverture du contrat)	200,00
- Frais de tenue de compte :	
• forfait annuel	200,00/an
• par salarié ayant des avoirs (hors frais postaux)	14,00
AVANTAGE CONVENTION ALLIANCE	30 % DE RÉDUCTION

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

LOCATION DE COFFRE-FORT		En Euro
<ul style="list-style-type: none">Frais de location de coffre-fort (en fonction de la taille et de la garantie choisie)		à partir de 138,00 TTC/an
LES ASSURANCES		En Euro
<ul style="list-style-type: none">Cotisation à une offre perte ou vol des moyens de paiement Sécurité Bleue Associations, l'assurance en cas de perte ou vol de vos moyens de paiement et une assistance téléphonique pour toute question liée à votre association		40,00/an

- (1) Selon les tarifs de la Poste au 01/01/2019. En France : 0,80 EUR TTC en tarif lent et 0,95 EUR TTC en tarif rapide jusqu'à 20 gr.
- (2) Pour les associations gérant un budget inférieur ou égal à 450 000 EUR. Au-delà, consultez votre Conseiller.
- (3) Hors livret A, LEP, PEP, Livret Jeune, PEL et CEL. Le montant total des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 EUR. Pour les PEA, PEA-PME et comptes de titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif au sens de l'article L 312-19 Code monétaire et financier.
- (4) Hors coût de connexion.
- (5) Pour tout appel concernant le suivi de vos contrats et réclamations, vous pouvez contacter votre agence (prix d'un appel local).
- (6) Le virement SEPA ou SEPA Credit Transfert (SCT) est un virement standard exécuté dans la zone SEPA en euros sans limite de montant, en frais partagés avec utilisation obligatoire de l'IBAN⁽²²⁾. La zone SEPA est composée des 28 pays de l'Union Européenne et de l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et les îles de Jersey, Guernesey, Man, la principauté d'Andorre et la cité du Vatican. Toutefois, s'agissant d'un pays hors EEE⁽²³⁾, les virements SEPA à destination de Saint-Marin, de la Suisse, des îles de Jersey, Guernesey, Man, la principauté d'Andorre et la cité du Vatican. sont facturés 15,50 EUR pour ceux saisis en ligne sur Internet Pro et 19,50 EUR pour ceux émis sur support papier.
En cas de IBAN incorrect, une commission additionnelle s'ajoute :
- frais par virement occasionnel incomplet : 17 EUR.
- (7) Dans la limite d'un plafond journalier pour la saisie en ligne. Pour en savoir plus, consultez votre Conseiller.
- (8) Ou procédure d'enquête dans le cadre des prélèvements SEPA Interentreprises.
- (9) Sauf mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA Interentreprises (BtoB), suite à la réception d'un premier prélèvement SEPA Interentreprises (BtoB) et avec prise de contact du client par la Banque qui n'aurait pas reçu préalablement la copie du mandat de prélèvement SEPA Interentreprises conformément aux stipulations de la Convention de compte : frais 30 EUR par mandat enregistré.
- (10) 5,85 EUR TTC jusqu'à 20 gr (au 01/01/2019 pour un envoi avec remise contre signature). Au-delà de 20 gr, consultez les tarifs postaux.
- (11) J : Jour de traitement de l'opération.
- (12) DAB : Distributeur Automatique de Billets.
- (13) Les cartes CB/Visa Business et CB/Visa Gold Business ne sont plus commercialisées depuis le 01/03 2017.
- (14) Différé : dernier jour ouvrable du mois au sens de l'article L 133-4 du Code Monétaire et Financier.
- (15) Gratuit pour les clients relevant des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code Monétaire et Financier.
- (16) Via un serveur vocal (0,40€/min + prix d'un appel)
- (17) Du montant de la transaction.
- (18) Taux de rémunération en vigueur au 01/08/2015. Ce taux peut être modifié à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (19) Taux de rémunération en vigueur au 01/09/2019. Ce taux peut être modifié à tout moment à l'initiative de la Banque. Taux brut avant impôts et/ou prélèvements sociaux.
- (20) Ces commissions peuvent être, le cas échéant, majorées des frais inhérents aux Taxes sur les Transactions Financières en vigueur.
- (21) Des Taxes sur les Transactions Financières s'appliquent sur certaines acquisitions d'actions ou de titres de capital assimilés de sociétés en fonction de leur nationalité et de leur capitalisation boursière. Pour toute information complémentaire, veuillez vous rapprocher de votre Conseiller.
- (22) IBAN : Identification Bank Account Number (identifiant international du compte du bénéficiaire).
- (23) EEE : L'Espace Economique Européen comprend les 28 pays de l'Union Européenne + la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein.

**NOS SERVICES EN LIGNE
POUR UNE BANQUE
TOUJOURS PROCHE DE VOUS**



Sur Internet

www.banque-kolb.fr



Sur smartphone et tablette

Internet mobile : m.banque-kolb.fr

Application à télécharger gratuitement



Sur l'App Store*



Sur Google Play**

* App Store est un service d'Apple Inc. ** Google Play est un service de Google Inc.



Par téléphone

Étoile Direct Pro :

3450

Service gratuit
+ prix appel



Tous les papiers
se recyclent.

Banque Kolb

